

Réponse du Conseil administratif:

- à la motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Alice Ecuwillon, Catherine Hämmerli-Lang, Marianne Husser, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Alain Fischer, Daniel Künzi, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Pierre Reichenbach et Guy Savary, acceptée par le Conseil municipal le 10 novembre 1999, intitulée: «Pour le maintien de la poste de la rue du Beulet» (M-38);
- à la motion de M^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, M^{me} Isabel Nerny, M. Bernard Paillard, M^{me} Marie Vanek et M. Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 19 janvier 2000, intitulée: «Contribuons à la réouverture de la poste de Saint-Jean!» (M-52);
- à la motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Gérard Deshusses et M^{me} Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2001, intitulée: «Contre le démantèlement du service postal et pour un contreprojet communal» (M-240).

TEXTE DE LA MOTION M-38

Le Conseil municipal, soucieux du bien-être de la population de la ville de Genève tout entière, soutient les démarches visant au maintien du bureau de poste de la rue du Beulet.

TEXTE DE LA MOTION M-52

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre des démarches auprès de la direction de la Poste pour qu'elle accepte de concrétiser sa proposition de réouverture partielle de l'office postal de Saint-Jean en reprenant à cette fin les locaux libérés à la rue du Beulet.

TEXTE DE LA MOTION M-240

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- consulter les associations et mouvements d'habitants concernés;

- doter la Ville d'un projet qui définisse de manière autonome les besoins de notre commune;
- se concerter avec les autres communes du canton et l'Etat pour établir un projet cantonal;
- soumettre ce projet au Conseil municipal, dans les plus brefs délais;
- engager au plus vite des négociations avec la direction de la Poste pour s'opposer au démantèlement auquel celle-ci se livre actuellement.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Compte tenu du fait que les problématiques soulevées par les motions M-38, M-52 et M-240 sont apparentées, le Conseil administratif a souhaité les regrouper pour y répondre.

Concernant le bureau de poste de Saint-Jean, M. Manuel Tornare avait à l'époque immédiatement pris contact avec la Poste Suisse, d'une part, et avec les habitants et commerçants du quartier de la rue du Beulet, d'autre part, afin de favoriser le maintien d'un service postal dans ce quartier.

Au terme de négociations ardues, la Poste Suisse a accepté de maintenir un «guichet postal de quartier» à cet endroit. De son côté, la Ville de Genève a décidé de reprendre à son compte le contrat de bail. Elle a scindé et réaménagé les locaux pour tenir compte des besoins réduits de la Poste. La Poste occupe le tiers de la surface disponible et la Ville les deux tiers restants qu'elle a affectés à l'Espace Emma-Louise-Zell. Les personnes du 3^e âge ont l'occasion de s'initier à l'informatique dans le cadre des activités proposées par le Service social; la fréquentation de ce lieu depuis son ouverture est assidue et répond à une réelle demande

Un contrat de partenariat a été conclu entre la Ville de Genève et la Poste Suisse le 21 décembre 2000 pour une durée d'une année. Son prolongement n'est pas garanti, mais, jusqu'à maintenant, il a été renouvelé d'année en année. La Poste Suisse et la Ville sont par ailleurs liées par un contrat de sous-location qui est également renouvelable d'année en année.

Les prestations offertes dans ce «guichet postal de quartier» sont certes réduites par rapport à un bureau de poste polyvalent: ouverture du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h, pas de prise en charge du courrier express, transfert des courriers recommandés au bureau de la rue du Beulet sur demande, échange de monnaie jusqu'à 5000 francs, 40 cases postales à disposition. Les autres prestations ne sont pas fournies. Mais la population a pu exprimer sa satisfaction face au maintien d'une structure qu'elle souhaitait vivement, compte tenu également des développements démographiques que le quartier a connus et devrait encore connaître.

Pour le moment, ce partenariat ne semble pas devoir être remis en question par les responsables de la Poste.

Après une période aiguë, le démantèlement du réseau postal en ville de Genève connaît maintenant une accalmie. Le Conseil administratif a signé, le 18 juin 2004, un protocole d'accord avec la Poste Suisse qui constatait que le réseau postal sur le territoire de la Ville était stabilisé, l'avenir de certains bureaux étant toutefois encore en danger. Effectivement, ceux du Grand-Pré et de Champel (avenue de Miremont) ont été définitivement fermés; la poste des Acacias et celle de la Cluse (rue de la Ferme) ont été transformées en guichets postaux de quartier sur le modèle du bureau de la rue du Beulet. Le centre de tri de Montbrillant a été redimensionné et le nombre d'employé-e-s fortement réduit, en comparaison avec les quelque 800 personnes encore occupées il y a quelques années. La douane-poste de Montbrillant est également destinée à disparaître. Le Conseil administratif, à l'instar du Conseil d'Etat, s'est régulièrement associé aux diverses démarches de protestation contre le démantèlement postal.

Il a réussi à préserver un «maillage postal» minimal, utile et conforme aux vœux des habitants. Qui plus est, ses interventions fermes et répétées ont permis de s'imposer comme partenaire incontournable de négociation pour la Poste Suisse lorsque cette dernière entend prendre des mesures de restructuration de son organisation à Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 31 janvier 2007.